



ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS ARIÈGE-PYRÉNÉES

Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 Montels

Siège administratif La Bayche 09600 DUN

www.chevalcastillonnais.fr email : contact@chevalcastillonnais.fr

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DU STUD BOOK DE LA RACE CHEVALINE CASTILLONNAISE, LE 26 AVRIL 2022 A ESCOSSE

Président :

- LEVOYER Laurent

Membres :

- AUDABRAM Marie
- BOUTIN Morgane
- JAUBERT Isabelle
- BOURRIANNE Fabrice
- GUAMIS François

Experts invités :

- BERROCHE Yves
- COURTHIADE Olivier

Le Président accueille les nouveaux nommés.

Mesdames AUDABRAM et JAUBERT ainsi que Mr BOURRIANNE, lesquels remplacent Mme SLETTEN et Mr BERNARD.

Observation de Mr ARNAUD (SIRE) concernant le PV de la séance du 30 Novembre 2021

Les restrictions concernant la tolérance des marques en tête ou aux membres doivent figurer pour l'instant dans un règlement intérieur. La demande de modification officielle du standard ne pourra intervenir qu'en 2023. Dont acte.

Qualification des femelles

Etant donné la faiblesse des effectifs, seule la voie mâle bénéficiait de critères de sélection (agrément et indexation des produits par le biais du pointage).

L'effectif augmentant, il est nécessaire de s'intéresser à la qualification des poulinières qui pourraient, au cours de leur carrière « gagner du galon » de par :

- Leur pointage au sevrage
- Leur pointage lors de la confirmation
- Le pointage de leur 3 premiers produits dans un temps donné
- Le nombre de produits à 8 ans
- Le fait qu'elles aient engendré un champion(ne), un étalon
- Le fait qu'elles aient terminé une compétition officielle etc...

Il est demandé à chacun des membres de faire une proposition concertée pour la prochaine séance.

PROGRAMMES DES CONCOURS A VENIR

Morgane BOUTIN se charge d'établir un véritable document de qualité, archivable, sur lequel figure notamment :

- Le lieu du concours
- La composition du jury section par section (catégorie d'âge par sexe)
- Le numéro de passage
- Le nom du cheval
- Son origine complète (père, mère, grand-père maternel)
- Le nom du propriétaire et sa commune
- Pour les juments suitées le sexe du poulain, son origine paternelle, le nom de l'étalon dont la jument est portante si elle est éventuellement resaillie.

Olivier COURTHIADE se charge de fournir des modèles. Il est à noter que pour établir ce document les engagements doivent être arrêtés et parvenir à Morgane impérativement 15 jours avant.

Ce document, doté d'une couverture attrayante doit être tiré dans une quantité suffisante pour être distribué au public et offert aux partenaires.

CRITERES D'ENCOURAGEMENTS DE LA SFET POUR FINANCER LES CONCOURS D'ELEVAGE

Magali BOGAERT chargée des primes de concours d'élevage à la SFET doit disposer d'une note sur 100, or nous n'utilisons la notation sur 100 qu'à l'occasion des inscriptions à titre initial ou confirmation. Il serait aberrant de repointer chaque sujet au fur et à mesure qu'il est présenté en concours d'élevage. A cette occasion il est noté « à l'ancienne » sur 20. Il suffit de multiplier la note obtenue par 5 pour « rentrer dans les clous ». Par ailleurs il faut observer que notre grille de notation est tout à fait similaire à celle recommandée par la SFET, à savoir 10 postes notés chacun sur 10.

AIDE AU RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE D'AIDES A L'ELEVAGE

Isabelle JAUBERT a produit un travail remarquable annexé en pièce jointe.

REEDITION DU BLOUSON ASSOCIATIF

Bien que ce point ne concerne pas directement la commission chargée des règles zootechniques, il est abordé, en complément du règlement détaillé avalisé lors de la dernière séance.

Divers avis fusent pour en finir avec trois propositions de couleur :

- Soit vert sapin inscription or
- Soit or vieux bronze ou jaune catalan inscriptions rouge (le contraire du choix mérenguais)
- Soit noir avec pangarures en parements de cols et de manchettes et inscriptions identiques.

Ne serait-il pas utile de consulter électroniquement la base pour choisir avec l'approbation de la majorité ? Morgane se charge de consulter un fabricant de casques.

STAGE D'HIPPOLOGIE

Animé par Guillaume BLANC, chef de service à l'IFCE, ancien directeur de circonscription, il aura pour thème « Comment regarder un cheval » ? Le nombre de places est limité à 10. Il est ouvert à tous et se déroulera le Samedi 18 Juin aux Ecuries de la Barre à Dun, aimablement mises à disposition pour la circonstance. Les engagements se font sur Equidé & Formation. Un mail avec le lien vous sera envoyé par Marie AUDABRAM.

COLLABORATION AVEC LE STUD-BOOK VERCORS

Suite aux rencontres lors du Concours Général Agricole de Paris entre Laurent LEVOYER, Président de la commission du stud-book, François GUAMIS, vice-président de l'ANCCAP et Olivier COURTHIADE, les trois représentant le Cheval Castillonnais, d'une part et Paul MARTIN, Président de la commission stud-book et François LEJEUNE représentant le Syndicat des Eleveurs de Chevaux du Vercors d'autre part, ainsi que l'échange de courriers y faisant suite dont il est donné lecture, il est proposé :

- De modifier nos règlements zootechniques respectifs afin que les étalons d'une race puissent être facteur dans l'autre race.
- Il est évident que tous les étalons ne seraient pas concernés. Pour ce qui est des Castillonnais ils ne doivent pas être porteur de PPSR, gène alezan et gène noir.
- Quant aux Vercors ils doivent présenter la robe noir pangaré.

Une proposition dans ce sens sera formulée par écrit à Mr MARTIN dans les meilleurs délais.

QUESTION DIVERSES

- ↳ Isabelle Jaubert émet le vœu que les juments ITI ne soient pas inscrites sans analyse du gène alezan. Olivier COURTHIADE répond qu'étant donné les apports de sang exogène dans la race où figure souvent ce gène, il est probable que ce gène existe. S'il apparaît la production de la poulinière (- de 0.5% des cas) il est bien évident qu'il serait sage de vouer la jument au croisement. C'est à l'éleveur d'assumer le risque. Il est de même du gène noir. Tout est une question d'échelle et de statistique.
- ↳ Agrément à la monte des 2 ans. Marie AUDABRAM propose d'agréer des mâles de 2 ans pour augmenter le panel des étalons. Ce sujet récurrent trouve toujours la même réponse :
 1. L'agrément ne peut être momentané dans l'état actuel de la législation.
 2. Or on ne peut pas demander d'épreuve à un 2 ans, celles exigées des 3 ans étant déjà très minimales.
 3. Un certain nombre d'étalons en service sont sous-utilisés (Dalton, Quito, Happy), leur ôter des saillies reviendrait à les utiliser encore moins et donc de ralentir la sélection au lieu de l'accélérer.
- ↳ Analyse du pourcentage de consanguinité et des ancêtres majeurs. Ce travail édifiant a été réalisé il y a 10 ans par Sophie DANVY (Haras Nationaux). Il paraît utile de recommencer l'étude car dans ce laps de temps la population a considérablement évolué. Il est dommage que les origines présumées ne puissent pas être prises en considération car elles fourniraient des renseignements plus précis. Laurent LEVOYER se charge de réitérer la demande auprès de Mme DANVY, toujours chargée du même département au sein de l'IFCE.
- ↳ Table de jugement. Fabrice BOURRIANNE s'insurge du fait que la table de pointage préconisée par la SFET ne soit pas employée en race Castillonnaise. Laurent LEVOYER rétorque que tout le système d'évaluation de la descendance serait remis en question si notre table était modifiée alors qu'il a été mis en place très antérieurement à la création de la SFET et fait figure de pionnier parmi les autres races. Olivier COURTHIADE atténue ces deux points de vue car il subodore qu'il y ait confusion entre pointage et jugement. Le débat reprendra lors de la réunion virtuelle prévue le 18 Mai animée par le Ministère de l'Agriculture et l'IFCE.

Rédacteur : Olivier COURTHIADE le 4 mai.